

**Objet : compte rendu de la séance du conseil communautaire du 23 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à SALAVAS, salle des fêtes sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Brigitte CAROUGET, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Françoise HOFFMAN, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant), Alain SUREL (suppléant)

Absents excusés : Jean-Claude BACCONNIER remplacé par Pascal RIEUBON (suppléant), Yvon VENTALON remplacé par Alain SUREL (suppléant), Jacques MARRON, Guy MASSOT, Maurice CHARBONNIER, Yves RIEU, Nicole ARRIGHI, Jean-Yvon MAUDUIT, RABIER Maryse, Joëlle ROSSI

Pouvoirs : Nicole ARRIGHI à Guy CLEMENT, Maurice CHARBONNIER à Antoine ALBERTI, Guy MASSOT à Claude BENAHMED, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Jean-Yvon MAUDUIT à Marie-Christine DURAND, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI à Gérard MARRON

Secrétaire de Séance : Jocelyne CHARRON assistée de Véronique PANSIER

**1 Déchets ménagers – Attribution et autorisation de signature pour le marché de collecte et le lavage des bornes**

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 7 - nombre de suffrages exprimés : 32  
Vote contre :                    pour : 32                    abstentions : 6

Le Président rappelle aux conseillers qu'une consultation pour l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets issus de la collecte sélective, des cartons et de lavage des bornes a été lancée. L'avis d'appel public à la concurrence n°3780312 est publié au BOAMP le 25/10/2021 et au JOUE le 26/10/2021.

Le marché se compose de 2 lots et une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE). La date limite de réception des offres était fixée au 05 novembre 2021. 2 plis ont été déposés sur la plateforme dématérialisée achat.public.com, 1 pour chacun des lots.

La commission d'appel d'offres réunie le 19 novembre 2021, et conformément aux critères d'évaluation définit dans le règlement de consultation, a décidé d'attribuer :

- le lot 1 ainsi que la PSE à l'entreprise Plancher Environnement avec la note de 7.99/10 pour un montant de :

- 669 675 € H.T pour les prestations de base du lot 1,
- 276 130 € H.T pour la PSE,

- le lot 2 à la société ANCO avec la note de 8.2/10 pour un montant de 80 658 € H.T pour les prestations de base.

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de valider les choix de la CAO et leur demande de l'autoriser à signer ce marché, une fois les délais de recours expurgés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré, à 32 voix pour et 6 abstentions,

Décide d'autoriser le Président à signer le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets issus de la collecte sélective, des cartons et de lavage des bornes, attribué à l'entreprise Plancher Environnement (pour le lot 1 et la PSE) et à la société ANCO (pour le lot 2), et tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

## **2- Ressources Humaines – Création de postes adjoint administratif à temps complet**

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 7 - nombre de suffrages exprimés : 34  
Vote contre : pour : 34 abstentions : 4

Marie-Christine Durand, conseillère déléguée aux ressources humaines expose aux conseillers communautaires qu'à la suite de la restructuration du nouvel organigramme et dans le cadre des fonctions effectuées sur le pôle ressources, deux agents contractuels bénéficient actuellement de contrats sur de l'accroissement temporaire d'activité.

Il s'avère que ces missions sont pérennes et nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Il est donc proposé de maintenir ces deux postes sur la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet sur les fonctions d'assistante des ressources humaines et d'un poste d'adjoint administratif à temps complet sur les fonctions de gestionnaire de la taxe de séjour.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré, à 34 voix pour et 4 abstentions,  
Décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur les fonctions d'assistante des ressources humaines,
- de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur les fonctions de gestionnaire de la taxe de séjour,

Précise que l'ensemble des conditions générales d'application et de mise en œuvre prévues dans la délibération du 19 octobre 2021 s'appliquent aux présents postes créés,

Dit que les régimes indemnitaires des cadres d'emplois concernés s'appliquent aux postes créés titulaires et non titulaires,

Dit que les crédits budgétaires annuels nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022,

Charge le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

## **3- Finances - Décision modificative n°4 au Budget principal 2021**

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 7 - nombre de suffrages exprimés : 38  
Vote contre : pour : 38 abstention :

Luc Pichon, Président explique aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal 2021.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil, entendu l'exposé du Président et après délibéré, à l'unanimité  
 Approuve la décision modificative n°4 au budget principal 2021 de la communauté de communes  
 suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-8228 : Divers	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8247 : Transports collectifs	31 178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>95 178,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-84111 : Rémunération principale	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
D-85548 : Autres contributions	0,00 €	31 178,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>31 178,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>95 178,00 €</b>	<b>130 178,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>35 000,00 €</b>		<b>35 000,00 €</b>

#### 4- Enfance – Jeunesse : Actualisation du projet pédagogique des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
 Nombre de pouvoirs : 7 - nombre de suffrages exprimés : 32  
 Vote contre : pour : 32 abstentions : 6

Guy Clément, vice-Président Enfance, Jeunesse, Action Sociale, Culture, Sport et Patrimoine expose aux conseillers que dans le cadre de la compétence accueil de loisirs, pour accueillir au mieux les enfants, leur offrir des vacances et des loisirs de qualité, il convient d'actualiser le projet pédagogique. Le vice-Président explique aux conseillers que les modifications du projet pédagogique portent sur :

- La durée de validité : 2021-2024
- Les lieux d'implantation de l'ALSH déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- La constitution de l'équipe encadrante des sites

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur les modifications du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré, à 32 voix pour et 6 abstentions, Approuve l'actualisation du projet pédagogique de l'accueil de loisirs, annexé à la présente délibération.

Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

#### 5- Culture - Convention Education Artistique Culturelles (EAC) 2021 demandes de subvention

